

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 24 (1936)

Heft: 477

Artikel: Carnet de la quinzaine

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-262324>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cepter cette charge. Les femmes mettent souvent à cette tâche plus de dévouement que les hommes. On a grand besoin de tuteurs qualifiés pour les enfants illégitimes, bien que les naissances illégitimes soient en régression en Suisse (5,5 % des naissances suisses en 1875, 3,9 % en 1934); ce pourcentage est plus élevé dans le canton de Vaud à cause de Lausanne. L'assistante sociale s'emploie enfin à obtenir le paiement des pensions alimentaires. Ce qui est bien la tâche la plus ingrate de son travail bienfaisant.

S. BONARD.



Correspondance

Genève, 13 mai 1936.

Mademoiselle la Rédactrice,

Dans son compte rendu de l'Assemblée générale de la Section lausannoise de l'A.S.S.F. paru dans votre dernier numéro, votre correspondante nous dit: « Des démarches ont été entreprises auprès de la Radio pour que soient reprises les causeries d'intérêt féminin, et Radio-Genève a bien voulu céder au Cartel des Sociétés féminines vaudoises les cinq causeries de juin, pour traiter d'intérêts féminins... » Nous aimerions ajouter que ces causeries ont été tout d'abord offertes, par la Radio, à la Présidente de l'Association féminine d'éducation nationale à Genève. Cette Société a donné à la Radio, ce printemps, une première série de causeries juridiques, et donne actuellement une série intitulée: *De quelques carrières ouvertes aux femmes*. C'est elle qui, sur sa demande, est entrée en rapport avec le Cartel des Sociétés féminines vaudoises, et lui a cédé son quart-d'heure hebdomadaire, pour une nouvelle série de causeries. Mais la responsabilité et l'organisation générale des causeries reste entre les mains de l'Association féminine d'éducation nationale.

Recevez, Mademoiselle, mes meilleurs compliments.

H. GAUTIER-PICTET.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Le Comité de l'Alliance s'est réuni le 25 avril à Hérisau, dans la charmante demeure de sa Présidente, M^{lle} Nef.

De nombreux sujets étaient inscrits à son ordre du jour. Le Comité s'est préoccupé au cours de ces mois derniers de la motion Rittmeyer, au Conseil National, de la pétition contre l'augmentation du prix du pain, de la situation des travailleuses à domicile. Il a été heureux d'apprendre que la situation financière du *Frauenblatt* s'est améliorée, mais il s'agit cependant de continuer à lui trouver de nouveaux abonnés. La publication de l'*Annuaire des Femmes suisses* est confiée cette année à une Commission de rédaction, secondée par une jeune rédactrice: une seule édition en allemand est prévue. Le Comité de l'Alliance se préoccupe aussi de la situation du *Mouvement Féministe*, dont la vivante documentation est fort appréciée, et qui mériterait d'attein-

diatement renseigné, ce qui empêche un contrôle sérieux des informations...

Mais ce public, que dit-il de la presse? quels journaux lit-il? et quelles réflexions lui suggère la lecture de ces journaux, au triple point de vue de l'information, des idées, des jugements portés? souhaite-t-il des changements? et, si oui, quels sont-ils? Ce sont là précisément les questions sur lesquelles porte l'enquête. La brochure que nous signalons renseigne de façon captivante sur l'opinion de quelque 23 professeurs (universitaires, secondaires et primaires), 11 pasteurs, 9 médecins, 7 directeurs ou secrétaires d'oeuvres sociales, 7 hommes politiques ou fonctionnaires, 6 ouvriers ou artisans, etc., etc. Et l'on y trouve également des suggestions, pour la plupart fort intéressantes, émanant soit de l'enquête elle-même, soit de la discussion animée qui suivit à Vauxmaur la lecture du rapport Meyhoffer. L'une et l'autre ont surabondamment prouvé que: « Un grand nombre de lecteurs souhaitent ardemment une transformation de la presse et font leurs critiques, non par parti pris ou esprit de parti, mais au nom d'un idéal social, moral et religieux. » Il vaut donc la peine d'examiner critiques et suggestions, en vue de seconder la formation d'une opinion publique saine et forte, susceptible d'accroître le mouvement esquissé au lieu de le laisser se perdre dans les sables de l'indifférence... »

Les femmes et la paix

Une Conférence d'études

Le Comité pour la paix et le désarmement, créé par les organisations féminines internationales, et dont notre journal a déjà signalé à plusieurs reprises ces dernières semaines le renouveau d'activité, bien nécessaire en ces angoissantes périodes où doivent se grouper tous ceux qui veulent lutter de toutes leurs forces contre l'horreur des guerres, — ce Comité organise, pour la deuxième semaine de juin, à Genève, une Conférence d'études, dont nous donnons ci-après le programme dans ses lignes générales, en engageant chaleureusement toutes celles de nos lectrices qui le pourront à y participer.¹

Mardi 9 juin, 13 h.: Déjeuner en commun.

15 à 18 h.: Séance du Comité.

Soir: Réception offerte aux femmes déléguées à la Conférence Internationale du Travail (en session à ce moment-là).

Mercredi 10 juin, 9 h. 30 à 12 h. 30: Séance du Comité.

Jeudi 11 juin, matin et après-midi: Conférence d'études.

ORDRE DU JOUR DE LA CONFÉRENCE D'ÉTUDES: (sous la présidence de Miss Courtney (Grande-Bretagne)).

1. Le développement de la sécurité internationale.
2. La réduction et la limitation des armements et le contrôle et la surveillance internationale.

Discussion: La sécurité peut-elle être mieux obtenue par l'acceptation complète des obligations du Pacte de la S. d. N. ou par des pactes régionaux de non-agression et d'assistance mutuelle? — Peut-il y avoir sécurité sans accord pour la réduction des armements? — Quelle est l'in-

¹ Cet horaire est encore susceptible de modifications.

fluence de la sécurité nationale sur le développement de l'aviation? — Quelles garanties sont nécessaires pour établir la confiance?

Participeront à ces discussions: MM. Th. Ruysen (France), secrétaire général de l'Union des Associations pour la S. d. N.; Jentsch (Allemagne), membre du Groupe consultatif pour la paix; B. Pickard (Grande-Bretagne), id.; Mrs. Corbett Ashby (Grande-Bretagne). Etc.

3. Les problèmes économiques, et les modifications d'une situation qui menace la paix du monde.

Discussion: Comment changer cette situation sans recourir à la guerre? — Le besoin de colonies et le rôle que jouent celles-ci dans la situation économique actuelle. — L'accès aux marchés et les matières premières. — Les tarifs douaniers. — Problèmes démographiques. — Etc.

Participeront à ces discussions: M^{me} Posthumus-van der Groot, Dr. en sciences économiques (Hollande); M. P. Martin (Bureau International du Travail); peut-être M. Delaisi (France), le célèbre économiste.

Une finance d'entrée sera perçue pour participation à la Conférence (5 fr. suisses). S'adresser pour tout renseignement au Comité de la paix et du désarmement des Organisations féminines internationales, 6, rue Adhémar-Fabri (Genève).

dre un public plus étendu. Le Comité décide de recommander le *Mouvement* dans un prochain circulaire.

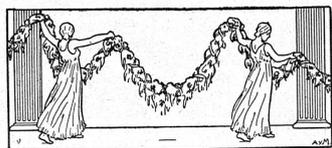
L'appel en faveur de la paix a rencontré beaucoup de compréhension et plusieurs églises ont choisi le dimanche 17 mai pour traiter ce sujet. De plus, M^{lle} Rotten parlera également de paix par Radio le 21 mai, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Jane Addams. Le Comité de l'Alliance se fera représenter au « Rassemblement de la paix » organisé en septembre prochain à Genève sur l'initiative de Lord Cecil, il recommandera aux Sociétés affiliées à l'Alliance le Cours de Vacances organisé à Hiltterfingen en automne, par le Groupement « Femme et Démocratie » en collaboration avec l'Association pour le Suffrage féminin.

Parmi les rapports des nombreuses Commissions de l'Alliance, signalons celui de la Commission d'éducation, qui se prépare à publier des biographies féminines pour la jeunesse, et celui de l'Office central des Professions féminines, qui se propose d'organiser un cours destiné aux assistantes de médecins. La Commission d'hygiène prépare une feuille volante, pour renseigner la jeunesse au point de vue pédagogique sur l'éducation sexuelle. De son côté, le Comité poursuit ses démarches au sujet de la Radio et du contrôle des films.

L'Assemblée de 1936 de l'Alliance aura lieu à Coire, la date définitive devant être fixée lors de la prochaine séance du Comité.

Grâce à l'hospitalité de leur présidente et d'amis appenzellois et saint-gallois, les membres du Comité purent encore assister le dimanche 26 avril à la Landsgemeinde de Trogen, et en emportèrent une belle leçon de civisme.

M. Gr.



A travers les Sociétés

Fédération des Unions de Femmes du Canton de Vaud.

La Fédération des Unions de Femmes du Canton de Vaud a tenu, à l'Hôtel d'Angleterre, à double imposition, estimation exagérée des immeubles, mesures financières soustraites au référendum par la clause d'urgence, etc. Mais l'immoralité de l'Etat ne doit pas entraîner l'immoralité de l'individu; la fraude n'est pas une légitime défense de l'individu; l'individu n'a pas à corriger ce qui est injuste ou ce qu'il croit injuste. Quels sont les remèdes à la situation actuelle? Par quels moyens décharger le contribuable accablé? En agissant sur l'opinion publique, en l'agitant, par une enquête sur la fiscalité suivant les cantons, par une amélioration des méthodes d'investigation, par la suppression de l'impôt sur la fortune remplacé par l'impôt sur

la Fédération des Unions de Femmes du Canton de Vaud a tenu, à l'Hôtel d'Angleterre, à double imposition, estimation exagérée des immeubles, mesures financières soustraites au référendum par la clause d'urgence, etc. Mais l'immoralité de l'Etat ne doit pas entraîner l'immoralité de l'individu; la fraude n'est pas une légitime défense de l'individu; l'individu n'a pas à corriger ce qui est injuste ou ce qu'il croit injuste. Quels sont les remèdes à la situation actuelle? Par quels moyens décharger le contribuable accablé? En agissant sur l'opinion publique, en l'agitant, par une enquête sur la fiscalité suivant les cantons, par une amélioration des méthodes d'investigation, par la suppression de l'impôt sur la fortune remplacé par l'impôt sur

la Fédération des Unions de Femmes du Canton de Vaud a tenu, à l'Hôtel d'Angleterre, à double imposition, estimation exagérée des immeubles, mesures financières soustraites au référendum par la clause d'urgence, etc. Mais l'immoralité de l'Etat ne doit pas entraîner l'immoralité de l'individu; la fraude n'est pas une légitime défense de l'individu; l'individu n'a pas à corriger ce qui est injuste ou ce qu'il croit injuste. Quels sont les remèdes à la situation actuelle? Par quels moyens décharger le contribuable accablé? En agissant sur l'opinion publique, en l'agitant, par une enquête sur la fiscalité suivant les cantons, par une amélioration des méthodes d'investigation, par la suppression de l'impôt sur la fortune remplacé par l'impôt sur

la Fédération des Unions de Femmes du Canton de Vaud a tenu, à l'Hôtel d'Angleterre, à double imposition, estimation exagérée des immeubles, mesures financières soustraites au référendum par la clause d'urgence, etc. Mais l'immoralité de l'Etat ne doit pas entraîner l'immoralité de l'individu; la fraude n'est pas une légitime défense de l'individu; l'individu n'a pas à corriger ce qui est injuste ou ce qu'il croit injuste. Quels sont les remèdes à la situation actuelle? Par quels moyens décharger le contribuable accablé? En agissant sur l'opinion publique, en l'agitant, par une enquête sur la fiscalité suivant les cantons, par une amélioration des méthodes d'investigation, par la suppression de l'impôt sur la fortune remplacé par l'impôt sur

la Fédération des Unions de Femmes du Canton de Vaud a tenu, à l'Hôtel d'Angleterre, à double imposition, estimation exagérée des immeubles, mesures financières soustraites au référendum par la clause d'urgence, etc. Mais l'immoralité de l'Etat ne doit pas entraîner l'immoralité de l'individu; la fraude n'est pas une légitime défense de l'individu; l'individu n'a pas à corriger ce qui est injuste ou ce qu'il croit injuste. Quels sont les remèdes à la situation actuelle? Par quels moyens décharger le contribuable accablé? En agissant sur l'opinion publique, en l'agitant, par une enquête sur la fiscalité suivant les cantons, par une amélioration des méthodes d'investigation, par la suppression de l'impôt sur la fortune remplacé par l'impôt sur

la Fédération des Unions de Femmes du Canton de Vaud a tenu, à l'Hôtel d'Angleterre, à double imposition, estimation exagérée des immeubles, mesures financières soustraites au référendum par la clause d'urgence, etc. Mais l'immoralité de l'Etat ne doit pas entraîner l'immoralité de l'individu; la fraude n'est pas une légitime défense de l'individu; l'individu n'a pas à corriger ce qui est injuste ou ce qu'il croit injuste. Quels sont les remèdes à la situation actuelle? Par quels moyens décharger le contribuable accablé? En agissant sur l'opinion publique, en l'agitant, par une enquête sur la fiscalité suivant les cantons, par une amélioration des méthodes d'investigation, par la suppression de l'impôt sur la fortune remplacé par l'impôt sur

la Fédération des Unions de Femmes du Canton de Vaud a tenu, à l'Hôtel d'Angleterre, à double imposition, estimation exagérée des immeubles, mesures financières soustraites au référendum par la clause d'urgence, etc. Mais l'immoralité de l'Etat ne doit pas entraîner l'immoralité de l'individu; la fraude n'est pas une légitime défense de l'individu; l'individu n'a pas à corriger ce qui est injuste ou ce qu'il croit injuste. Quels sont les remèdes à la situation actuelle? Par quels moyens décharger le contribuable accablé? En agissant sur l'opinion publique, en l'agitant, par une enquête sur la fiscalité suivant les cantons, par une amélioration des méthodes d'investigation, par la suppression de l'impôt sur la fortune remplacé par l'impôt sur

la Fédération des Unions de Femmes du Canton de Vaud a tenu, à l'Hôtel d'Angleterre, à double imposition, estimation exagérée des immeubles, mesures financières soustraites au référendum par la clause d'urgence, etc. Mais l'immoralité de l'Etat ne doit pas entraîner l'immoralité de l'individu; la fraude n'est pas une légitime défense de l'individu; l'individu n'a pas à corriger ce qui est injuste ou ce qu'il croit injuste. Quels sont les remèdes à la situation actuelle? Par quels moyens décharger le contribuable accablé? En agissant sur l'opinion publique, en l'agitant, par une enquête sur la fiscalité suivant les cantons, par une amélioration des méthodes d'investigation, par la suppression de l'impôt sur la fortune remplacé par l'impôt sur

la Fédération des Unions de Femmes du Canton de Vaud a tenu, à l'Hôtel d'Angleterre, à double imposition, estimation exagérée des immeubles, mesures financières soustraites au référendum par la clause d'urgence, etc. Mais l'immoralité de l'Etat ne doit pas entraîner l'immoralité de l'individu; la fraude n'est pas une légitime défense de l'individu; l'individu n'a pas à corriger ce qui est injuste ou ce qu'il croit injuste. Quels sont les remèdes à la situation actuelle? Par quels moyens décharger le contribuable accablé? En agissant sur l'opinion publique, en l'agitant, par une enquête sur la fiscalité suivant les cantons, par une amélioration des méthodes d'investigation, par la suppression de l'impôt sur la fortune remplacé par l'impôt sur

la Fédération des Unions de Femmes du Canton de Vaud a tenu, à l'Hôtel d'Angleterre, à double imposition, estimation exagérée des immeubles, mesures financières soustraites au référendum par la clause d'urgence, etc. Mais l'immoralité de l'Etat ne doit pas entraîner l'immoralité de l'individu; la fraude n'est pas une légitime défense de l'individu; l'individu n'a pas à corriger ce qui est injuste ou ce qu'il croit injuste. Quels sont les remèdes à la situation actuelle? Par quels moyens décharger le contribuable accablé? En agissant sur l'opinion publique, en l'agitant, par une enquête sur la fiscalité suivant les cantons, par une amélioration des méthodes d'investigation, par la suppression de l'impôt sur la fortune remplacé par l'impôt sur

la Fédération des Unions de Femmes du Canton de Vaud a tenu, à l'Hôtel d'Angleterre, à double imposition, estimation exagérée des immeubles, mesures financières soustraites au référendum par la clause d'urgence, etc. Mais l'immoralité de l'Etat ne doit pas entraîner l'immoralité de l'individu; la fraude n'est pas une légitime défense de l'individu; l'individu n'a pas à corriger ce qui est injuste ou ce qu'il croit injuste. Quels sont les remèdes à la situation actuelle? Par quels moyens décharger le contribuable accablé? En agissant sur l'opinion publique, en l'agitant, par une enquête sur la fiscalité suivant les cantons, par une amélioration des méthodes d'investigation, par la suppression de l'impôt sur la fortune remplacé par l'impôt sur

la Fédération des Unions de Femmes du Canton de Vaud a tenu, à l'Hôtel d'Angleterre, à double imposition, estimation exagérée des immeubles, mesures financières soustraites au référendum par la clause d'urgence, etc. Mais l'immoralité de l'Etat ne doit pas entraîner l'immoralité de l'individu; la fraude n'est pas une légitime défense de l'individu; l'individu n'a pas à corriger ce qui est injuste ou ce qu'il croit injuste. Quels sont les remèdes à la situation actuelle? Par quels moyens décharger le contribuable accablé? En agissant sur l'opinion publique, en l'agitant, par une enquête sur la fiscalité suivant les cantons, par une amélioration des méthodes d'investigation, par la suppression de l'impôt sur la fortune remplacé par l'impôt sur

la Fédération des Unions de Femmes du Canton de Vaud a tenu, à l'Hôtel d'Angleterre, à double imposition, estimation exagérée des immeubles, mesures financières soustraites au référendum par la clause d'urgence, etc. Mais l'immoralité de l'Etat ne doit pas entraîner l'immoralité de l'individu; la fraude n'est pas une légitime défense de l'individu; l'individu n'a pas à corriger ce qui est injuste ou ce qu'il croit injuste. Quels sont les remèdes à la situation actuelle? Par quels moyens décharger le contribuable accablé? En agissant sur l'opinion publique, en l'agitant, par une enquête sur la fiscalité suivant les cantons, par une amélioration des méthodes d'investigation, par la suppression de l'impôt sur la fortune remplacé par l'impôt sur

la Fédération des Unions de Femmes du Canton de Vaud a tenu, à l'Hôtel d'Angleterre, à double imposition, estimation exagérée des immeubles, mesures financières soustraites au référendum par la clause d'urgence, etc. Mais l'immoralité de l'Etat ne doit pas entraîner l'immoralité de l'individu; la fraude n'est pas une légitime défense de l'individu; l'individu n'a pas à corriger ce qui est injuste ou ce qu'il croit injuste. Quels sont les remèdes à la situation actuelle? Par quels moyens décharger le contribuable accablé? En agissant sur l'opinion publique, en l'agitant, par une enquête sur la fiscalité suivant les cantons, par une amélioration des méthodes d'investigation, par la suppression de l'impôt sur la fortune remplacé par l'impôt sur

la Fédération des Unions de Femmes du Canton de Vaud a tenu, à l'Hôtel d'Angleterre, à double imposition, estimation exagérée des immeubles, mesures financières soustraites au référendum par la clause d'urgence, etc. Mais l'immoralité de l'Etat ne doit pas entraîner l'immoralité de l'individu; la fraude n'est pas une légitime défense de l'individu; l'individu n'a pas à corriger ce qui est injuste ou ce qu'il croit injuste. Quels sont les remèdes à la situation actuelle? Par quels moyens décharger le contribuable accablé? En agissant sur l'opinion publique, en l'agitant, par une enquête sur la fiscalité suivant les cantons, par une amélioration des méthodes d'investigation, par la suppression de l'impôt sur la fortune remplacé par l'impôt sur

la Fédération des Unions de Femmes du Canton de Vaud a tenu, à l'Hôtel d'Angleterre, à double imposition, estimation exagérée des immeubles, mesures financières soustraites au référendum par la clause d'urgence, etc. Mais l'immoralité de l'Etat ne doit pas entraîner l'immoralité de l'individu; la fraude n'est pas une légitime défense de l'individu; l'individu n'a pas à corriger ce qui est injuste ou ce qu'il croit injuste. Quels sont les remèdes à la situation actuelle? Par quels moyens décharger le contribuable accablé? En agissant sur l'opinion publique, en l'agitant, par une enquête sur la fiscalité suivant les cantons, par une amélioration des méthodes d'investigation, par la suppression de l'impôt sur la fortune remplacé par l'impôt sur

la Fédération des Unions de Femmes du Canton de Vaud a tenu, à l'Hôtel d'Angleterre, à double imposition, estimation exagérée des immeubles, mesures financières soustraites au référendum par la clause d'urgence, etc. Mais l'immoralité de l'Etat ne doit pas entraîner l'immoralité de l'individu; la fraude n'est pas une légitime défense de l'individu; l'individu n'a pas à corriger ce qui est injuste ou ce qu'il croit injuste. Quels sont les remèdes à la situation actuelle? Par quels moyens décharger le contribuable accablé? En agissant sur l'opinion publique, en l'agitant, par une enquête sur la fiscalité suivant les cantons, par une amélioration des méthodes d'investigation, par la suppression de l'impôt sur la fortune remplacé par l'impôt sur

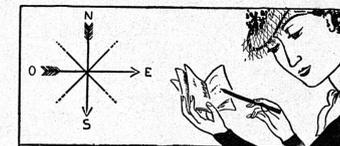
la Fédération des Unions de Femmes du Canton de Vaud a tenu, à l'Hôtel d'Angleterre, à double imposition, estimation exagérée des immeubles, mesures financières soustraites au référendum par la clause d'urgence, etc. Mais l'immoralité de l'Etat ne doit pas entraîner l'immoralité de l'individu; la fraude n'est pas une légitime défense de l'individu; l'individu n'a pas à corriger ce qui est injuste ou ce qu'il croit injuste. Quels sont les remèdes à la situation actuelle? Par quels moyens décharger le contribuable accablé? En agissant sur l'opinion publique, en l'agitant, par une enquête sur la fiscalité suivant les cantons, par une amélioration des méthodes d'investigation, par la suppression de l'impôt sur la fortune remplacé par l'impôt sur

le revenu et sur le produit du travail, par une diminution des charges de l'Etat, par la réorganisation de notre vie économique. La situation actuelle est douloureuse, mais de cette souffrance doit naître un monde meilleur.

Cette intéressante causerie a été fort appréciée par un auditoire de femmes astrictes, cela va sans dire, à l'impôt, bien qu'elles n'aient jamais été appelées à y consentir.

Des chants, exécutés par un chœur de circonstance et un thé offert par l'Union de Vevey, ont terminé cette intéressante journée.

S. B.



Carnet de la Quinzaine

Samedi 23 mai:

MONTREUX: XXV^e Assemblée générale de l'Association suisse pour le Suffrage féminin. (Voir rappel du programme en première page.)

Dimanche 24 mai:

MONTREUX: Id. Id.

Jeudi 28 mai:

NEUCHÂTEL: Restaurant neuchâtelois sans alcool, 15 h.: Réunion des abonnés du *Mouvement Féministe* de Neuchâtel et des environs. Propagande pour le journal: discussion introduite par M^{lle} Gourd. Thé après la séance.

Id. Id. Union Féministe pour le Suffrage, Aula de l'Université, 20 h. 15: *Un voyage féministe du Danube à la Baltique*, conférence publique et gratuite par M^{lle} Gourd.

Vendredi 5 juin:

GENÈVE: Union des travailleurs sociaux, Tavernes sans alcool de Plainpalais, 17 h. 30: Réunion mensuelle. — 19 h.: Souper en commun.

Vacances à Vermala

sur SIERRE

FOREST-HOTEL (Altitude 1700 m.)

Pays du soleil et de la tranquillité. La situation de l'hôtel entouré de forêts de sapins, face aux Alpes et dominant la vallée du Rhône, est une merveille. Service d'auto entre Montana-Gare et Vermala. Excursions dans la région du Wildstrubel. Prix abordables pour passants et pensionnaires. Repas végétariens ou régime sur demande.

Saison juin-octobre. — Prospectus.

Mme ZUFFEREY-BAUR, Dir.

IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE